

# E FOOT 38

Procès Verbal  
N° 420



## SAISON 2018-2019



*Journal officiel*



*du District de l'Isère de Football*



**LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE**

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

# Table des Matières

## Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF .....	3
COMMISSION DES ARBITRES .....	9
COMMISSION FMI.....	13
COMMISSION DELEGATIONS.....	14
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION ..	15
COMMISSION FEMININES .....	16
COMMISSION FOOT ENTREPRISE.....	19
COMMISSION FUTSAL .....	21
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	25
COMMISSION SPORTIVE ET COUPES .....	30
COMMISSION TECHNIQUE.....	31
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES .....	38

## COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN  
38360 SASSENAGE  
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62  
EMAIL : district@isere.fffr



ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

## NOS PARTENAIRES



SUD RHÔNE ALPES

Toute une banque  
pour vous



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère  
Direction  
Départementale de la  
Cohésion Sociale



isère  
LE DÉPARTEMENT  
www.isere.fr



MEMOCLUB  
votre nom devient une marque  
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91  
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Célébrer . Récompenser . Communiquer

CAEC  
CHAUD/FROID TOUTES ENERGIES  
04 76 72 33 88  
caec-chauffage-climatisation.com



bonne impression  
La confiance, ça se mérite. SAMSUNG BUSINESS

# SECRETARIAT ADMINISTRATIF

**MARDI 15 JANVIER 2019**

**SEMINAIRE «mieux vivre ensemble**

**DU 19 JANVIER 2019**

**ANNULE !**

Nous sommes dans le regret de vous informer qu'en raison du manque d'intérêt et d'implication de la part de nos clubs (11 clubs inscrits sur 180), nous nous voyons dans l'obligation d'annuler ce séminaire. Nous remercions les clubs qui ont souhaité s'investir dans ce projet qui malheureusement n'a pas semblé nécessaire pour la grande majorité !!!

## **Appel à Candidatures !**

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ÉTÉ DU DISTRICT**

District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le **vendredi 21 juin** en soirée.

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au 29 mars 2019.

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez le auprès du secrétariat.



## **FINALE DÉPARTEMENTALE CHALLENGE FESTIVAL U13**

**LE 6 AVRIL 2019**

Les clubs intéressés par l'organisation de ces finales, peuvent adresser leur candidature avant le **31 Janvier** et peuvent demander au secrétariat du district le cahier des charges de cette organisation.

**La commission Féminines demande aux clubs ayant la possibilité de présenter une équipe U13F pour le Challenge Festival U13 F d'inscrire cette équipe auprès de la commission avant le 12 février.**

**Sont concernées** : les licenciées U13F, U12F, avec possibilité de présenter 3 U11F.

## **JOURNÉE NATIONALE DES BÉNÉVOLES 2019**

La FFF programme chaque année, à l'occasion de la Finale de la Coupe de France, une journée dédiée aux bénévoles.

C'est parti pour une nouvelle édition, le District participe bien sûr à cette belle fête du football et vous invite à proposer la candidature d'un ou d'une de vos bénévoles pour participer à cette belle aventure.

Cette journée qui se déroule en réalité sur 2 jours aura lieu **le vendredi 26 avril et samedi 27 avril 2019**. Match et spectacle au programme.

**A noter** qu'il sera procédé à un tirage au sort, parmi les candidatures reçues.

Le coupon réponse doit nous parvenir pour le **12 mars** dernier délai. (Coupon disponible sur notre site <https://isere.fff.fr/simple/journee-nationale-des-benevoles-2018/> ).

## **COMMUNIQUE AUX CLUBS**

**Lors de rencontres non concernées par la caisse de péréquation, nous invitons les clubs à bien vérifier que l'arbitre du match a bien été désigné de façon officielle avant tout règlement financier.**

**Attention : un arbitre bénévole ne doit pas demander de paiement.**

---

## **CAISSE DE PEREQUATION**

---

**ATTENTION : Pour cette nouvelle saison les catégories U19D1 et U17D1 passent en caisse de péréquation, les arbitres de ces catégories seront payés par le District de l'Isère**

## BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

**Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.**

### TABLEAU RÉCAPITULATIF

EDUCATEURS		DIRIGEANTS	ARBITRES
Type de formation :  Niveau fédérale	Modules de formation : - U17/U19 - Séniors - Projet sportif et éducatif - Projet associatif  - Certifications - Formations continues (3 et 4) - Modules complémentaires	PFFD (parcours fédéral de formation des dirigeants)  - Connaissance de l'association (3 modules) - Gestion de club/ Gestion de projet (5 modules) - Gestion et ressources financières (2 modules) - Fonction employeur (2 modules) - Communication (4 modules)	Formation initiale d'arbitre  Frais pédagogiques 90 €  IR2F en charge de la gestion administrative  Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA
Nouveauté  Bons de 25 € par module de 4h ou moins	DISPOSITIF INCHANGÉ  1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison	NOUVEAUTE  2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h	NOUVEAUTE  2 bons
<b>EDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)</b>			
Bons illimités dans la limite du coût de la formation			

**Les bons de formation doivent être retournés au District de l'Isère.  
Date butoir dernier jour de la formation.**



## TRESORERIE

### RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

### LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

#### Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU	590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
582472 AC MISTRAL	663904 ASIG
552916 LA MAISON DES HABITANTS	81566 PLANET PHONE 38
553080 TURCS DE MOIRANS	611693 ENERGIE SPORT
563927 AS MAHORAISE	590492 ETOILE FUTSAL FONTAINE
581943 AS TURQUOISE	

### LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 17 DECEMBRE 2018

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

#### Date d'émission du relevé le 29/11/2018

Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 31/12/2018.

533686 VOIRON ASP  
615032 METROPOLITAINS

b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

Date d'émission du relevé le 29/11/2018

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points supplémentaires au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 21/01/2019.

533686 VOIRON ASP

615032 METROPOLITAINS

### LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE LIGUE AU 20 DECEMBRE 2018

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

#### Relevé 02

524603 U.OUVRIER PORTUGAL ST MARTIN	581943 A. S. TURQUOISE
525338 U.S. VIZILLOISE	582472 A. CLUB MISTRAL
533035 A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE	582501 LA GRINTA
533686 A. FRANCO PORTUGAISE F. VOIRON	582776 FOOTBALL CLUB AGNIN
534738 AM.S. DE CHEYSSIEU	590490 MARTINEROIS DE FUTSAL
541917 F.C. D'ANTHON	609367 C.O.S.CATERPILLAR GR
544257 VETERANS F.C. SILLANS	611524 FC COMM.MEYLAN BELLE
546946 GRENOBLE FOOT 38	611693 GRENOBLE ENERGIE SPO
549826 A. FUTSAL PONT DE CLAIX	612411 CS AIR LIQUIDE SASSE
553080 AS DES TRAVAILLEURS TURCS A MOIRANS	615032 LES METROPOLITAINS
554434 FC ROCHETOIRIN	663904 AS INTER-ENTREPRISES DU GRESIVAUDAN
563927 A. MAHORAISE DE GRENOBLE	681566 PLANET PHONE 38
580949 ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT	682488 A.T.S.C.A.F ISERE
581015 COLL. S. DES GUINEENS DE L'ISERE	863936 BRAGA SPORTING CLUB_

#### FORFAIT GENERAL FEMININES A11

**Du 8 Janvier 2019**

**Amende 90 €**

NIVOLET 2 FEMA11 D1

#### NON RETOUR DU DEFI JONGLAGE

**Festival 2° Tour du 24 Novembre 2018**

**Amende 25 €**

DOMENE.1.....

DOMENE 2

PAYS ALLEVARD 1

PAYS ALLEVARD 2

ECHIROLLES SURIEUX

ST MARTIN D'HERES

FC2A 2

CLAIX

MISTRAL

2 ROCHERS

VALLEE GRESSE 2

SUD ISERE 2

CLAIX 2

BOURG D'OISANS

RUY 1

COTE ST ANDRE 3

ENT FOOT ETANGS

VALLEE DE L'HIEN 2



**FMI NON TRASMISE**

Du 24 Novembre 2018

Amende 75 €

TOUR ST CLAIR U17D3

**FM INCOMPLETE OU NON CONFORME**

Du 10 au 13 Décembre 2018

Amende 25 €

PAYS VOIRONNAIS FUTSAL FUTD2

BELLEDONNE MEYLAN CIENTA11

**RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES****Autres E-mails**

DISTRICT	<a href="mailto:district@isere.fff.fr">district@isere.fff.fr</a>
PRESIDENT	<a href="mailto:president@isere.fff.fr">president@isere.fff.fr</a>
VICE PRESIDENT DELEGUE	<a href="mailto:herve.giroud-garampon@isere.fff.fr">herve.giroud-garampon@isere.fff.fr</a>
TRESORIER	<a href="mailto:tresorier@isere.fff.fr">tresorier@isere.fff.fr</a>
COMPTABILITE	<a href="mailto:comptabilite@isere.fff.fr">comptabilite@isere.fff.fr</a>
SECRETAIRE GENERAL	<a href="mailto:secretaire-general@isere.fff.fr">secretaire-general@isere.fff.fr</a>
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	<a href="mailto:elisabeth.belot@isere.fff.fr">elisabeth.belot@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	<a href="mailto:thomas.bartolini@isere.fff.fr">thomas.bartolini@isere.fff.fr</a>
EDUCATEUR SPORTIF	<a href="mailto:david.cazanove@isere.fff.fr">david.cazanove@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	<a href="mailto:jeremy.hugonnard@isere.fff.fr">jeremy.hugonnard@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	<a href="mailto:nicolas.brotons@isere.fff.fr">nicolas.brotons@isere.fff.fr</a>

**E-mails Commissions**

APPEL	<a href="mailto:appel@isere.fff.fr">appel@isere.fff.fr</a>
ARBITRES	<a href="mailto:arbitres@isere.fff.fr">arbitres@isere.fff.fr</a>
DELEGATIONS	<a href="mailto:delegations@isere.fff.fr">delegations@isere.fff.fr</a>
DISCIPLINE	<a href="mailto:discipline@isere.fff.fr">discipline@isere.fff.fr</a>
FOOT ENTREPRISE	<a href="mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr">foot-entreprise@isere.fff.fr</a>
FUTSAL	<a href="mailto:futsal@isere.fff.fr">futsal@isere.fff.fr</a>
SPORTIVE	<a href="mailto:sportive@isere.fff.fr">sportive@isere.fff.fr</a>
TERRAINS	<a href="mailto:terrains@isere.fff.fr">terrains@isere.fff.fr</a>
FEMININES	<a href="mailto:feminines@isere.fff.fr">feminines@isere.fff.fr</a>
ETHIQUE ET PREVENTION	<a href="mailto:ethique@isere.fff.fr">ethique@isere.fff.fr</a>

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

**CORRESPONDANCES****TRANSMISES AUX COMMISSIONS :**

DISCIPLINE : CUSANNO S.

REGLEMENTS : VOUREY – VS NOLIN



# COMMISSION DES ARBITRES

## PERMANENCE DU MARDI 15 JANVIER 2019

**PRESIDENT** : METE Orhan.

**Secrétariat** : J. SABATINO.

**Présents** : CHARLES J – COBAN U.

### A l'attention de l'ensemble des Arbitres du District de l'Isère de Football

Veuillez trouver ci-dessous, une invitation privée à un événement exceptionnel concernant la famille de l'Arbitrage, celui-ci se déroulera le **Samedi 09 Février 2019 à 11h à l'auditorium de TSF**, ex CREPS (Campus la Brunerie 38500 Voiron).

Il y aura la présence de nombreux médias de Télévisions, Radios et Presses, et de nombreuses personnalités : Mrs. Jean-Paul BRET, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, Yves ALLARDIN, 1er Adjoint au Maire de Voiron, André GAL, Adjoint au Maire de Voiron, en charge des Sports, Michel MUFFAT-JOLY, Président du District de l'Isère de Football, André DELIEUTRAZ, Président Régional de l'Union Nationale des Arbitres de Football, Rodolphe DELBLOUWE, Directeur Régional de la Banque Populaire Auvergne Rhône...  
Votre présence est requise, merci de vous rendre disponible à cette cérémonie unique.

**Réponse obligatoire (contrôle sur liste à l'entrée) par mail à : [unaf38@hotmail.com](mailto:unaf38@hotmail.com),  
Avant le Vendredi 01 Février 2019, impérativement.**

L'Union Nationale des Arbitres de Football, section Départementale de l'Isère  
Et, le District de l'Isère de Football avec sa Commission Départementale de l'Arbitrage





Union Nationale des Arbitres de Football - Département de l'Isère

## INVITATION PRIVÉE

La Section Départementale de l'UNAF ISERE,  
La Commission Départementale d'Arbitrage  
Sont heureux, de vous inviter à la :

### CÉRÉMONIE des TROPHÉES et REMISES des ÉCUSSENS

En, présence exceptionnelle de  
L'ex Arbitre International Tony CHAPRON  
(Consultant sur **CANAL+**)

Le **SAMEDI 09 FÉVRIER 2019** à 11h  
A l'Auditorium de TSF (ex CREPS)  
Domaine de la Brunerie 38500 VOIRON



Réponse obligatoire (contrôle sur liste à l'entrée) par mail : [unaf38@hotmail.com](mailto:unaf38@hotmail.com).  
Avant le Vendredi 01 Février 2019, impérativement.

## DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE

Événement animé et orchestré par Hugo **MAGNIN** (Animateur de Télévision).

### 1 Discours des Personnalités

### 2 Nominations des officiels :

Récompenses des Majors saison 2017/2018 :

Récompenses aux nouvelles recrues de l'arbitrage:

Récompenses aux Médaillés de l'UNAF :

Remises des écussons aux arbitres  
promus officiels du District de l'Isère de Football.

Remises des trophées UNAF ISERE aux majors de  
chaque catégorie.

Remises d'une dotation, aux arbitres ayant  
brillamment réussi leur examen.

Remises des médailles de Bronze, d'Argent ou  
d'Or, Régionale ou Nationale.

### 3

Intervention de M. Tony CHAPRON, son parcours, il évoquera la sortie de son livre  
événement « Enfin Libre ! Itinéraire d'un arbitre intraitable » et débat avec l'auditoire présent.

Buffet de clôture  
Espace dédicaces, exclusif avec Tony CHAPRON



### Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF **jusqu'au samedi 10h**. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

### Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger leurs rapports dans le document prévu à cet effet **sur My FFF** ou sur le site du District, **rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage**

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport disciplinaire **UNIQUEMENT** à l'adresse ci-dessous.

[discipline@isere.fff.fr](mailto:discipline@isere.fff.fr)

**Attention ne plus les envoyer sur la messagerie arbitres**

---

### **À tous les Arbitres qui officient en D1 et D2**

---

#### Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

#### **Si les 2 éducateurs désignés étaient présents**

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

#### **Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent**

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

---

### **RAPPEL**

---

Les arbitres de catégorie D1 et D2 doivent effectuer 2 contrôles concernant les arbitres jeunes du district, merci de donner vos disponibilités au responsable des observateurs qui est Jacques CHARLES.

**D'autre part** tous les arbitres doivent se connecter sur MyFFF pour les désignations jusqu'au samedi matin 10h pour tenir compte des rectificatifs ou changements de dernière minute.

De même, toutes les absences prévisibles doivent être exclusivement saisies dans MyFFF (indisponibilités).

Les absences de dernières minutes signifiées par téléphone doivent être confirmées par mail.



## COURRIERS DIVERS :

- FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.
- DISTRICT ISERE : transfert dossier arbitre, AMIRECHE Safeiddine au District de Provence de Football de Marseille.
- Mairie de SASSENAGE : à l'attention de Mme SARAGAGLIA Chantal, remerciements de la CDA Isère concernant les disponibilités et utilisations de vos installations sportives pour nos stages du 13,19, 20,27 janvier 2019.

## COURRIERS CLUBS :

- US JARRIE CHAMP : confirmation candidature pour le stage entrée dans l'arbitrage, du 13, 20,27 janvier 2019.
- FC2A : autorisation parentale de Mr MSALI Amine, 16 ans.
- AS CESSIEU : voir si les officiels prévus le match reporté du 10/02/2019 au 24/02/2019 sont maintenus, concernent les commissions CDA et Délégations.
- FUTSAL VOIRONNAIS : inscriptions candidats formation spécifique arbitre FUTSAL.
- EYZIN, ST SORLIN FC : informations pour les demandes arbitres :  
Nous faire parvenir au District, votre demande arbitre, 15 jours avant la date de la rencontre avec tous les éléments concernant celle –ci (catégories, lieu, équipes, horaires) satisfaction vous sera donnée dans la mesure de nos disponibilités.

## COURRIERS ARBITRES :

- MEKKI Habib : Candidature pour arbitrage catégories jeunes, transmis au responsable concerné pour suite à donner.
- CERONI Cheze : voir pour l'arbitrage de son fils ELIOT qui a validé sa formation d'arbitre, les modalités à suivre pour être désigné sur des rencontres pour arbitrer.
- DE CARVALHO Georges : candidature arbitre assistant, transmis pour suite à donner.
- MEZDOUR Moundji : absence au stage du 19/01/2019, pris note.

**ATTENTION  
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES  
TES SUR LA TOUCHE  
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

# COMMISSION FMI

**DU 15 JANVIER 2019**

**Président** : Mr MALLET

**Présents** : MM. GIROUD-GARAMPON, BOULORD, MONTMAYEUR

**IMPORTANT :**

1. Lors de l'inversion d'un match après la fermeture du district le vendredi, c'est **l'équipe qui devait initialement recevoir** qui doit amener la tablette. Aucune inversion ne pouvant être effectuée informatiquement une fois passé 15h30 le vendredi.
2. Comme les années précédentes et comme rappelé lors des réunions d'avant saison, en cas de forfait d'une équipe, la FMI doit être saisie le jour du match avant l'heure du match (ex pour un match à 15h entre 8h et 14h45)

---

## CONVOCATION COMITE DE PILOTAGE FMI

---

En accord avec la CDA, la commission FMI recevra au District de l'Isère :

Le mardi 29 janvier à 18h30, le club de St Martin d'Uriage et M. TOUITOU Mourad arbitre du match, ainsi que Mr MOURAT Théo et Mr ZEMZEMI Oualid.

---

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

---

Concernant les compétitions de district, nous rappelons à l'ensemble des clubs qu'un vice-président est désigné tous les weekends afin d'assurer une permanence téléphonique et que si nécessaire ce dernier vous orientera vers la seule personne habilitée à autoriser une feuille de match papier M. Marc MALLET. Les personnes de permanence de la ligue n'ont pas compétence pour répondre aux problèmes du district.

**RAPPEL : la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté**

Statuts et Règlements de la FFF, Article 139 concernant la Feuille de match informatisée

Formalités d'après match :

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction

**Article 139bis : La responsabilité des clubs est engagée par la signature ou le refus de la F.M.I par leur représentant**

## COMMISSION DELEGATIONS

### REUNION DU MARDI 15 JANVIER 2019

**PRESIDENT** : CICERON FABIEN      Portable : 06.33.54.57.25

**MEMBRES** : MM.HESNI MOHAMMED, BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

**Permanence Commission** : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : [delegations@isere.fff.fr](mailto:delegations@isere.fff.fr)

#### DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

**Pour le championnat** : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

**Pour les coupes** : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

#### Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2018-2019.

#### Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club.

#### DESIGNATIONS :

#### Samedi 19 Janvier 2019

Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U19	ST ANDRE LE GAZ AS	CESSIEU AS	COTTIER Raphael	Frais aux 2 Clubs
U19	MANIVAL ES	G SUD DAUPHINE	REMLI Amar	Frais aux 2 Clubs
U19	MOS 3 R	ISLE D'ABEAU FC	BOULORD J.Marc	Frais aux 2 Clubs

U19	O. VILLEFONTAINE	VALLEE DE L'HIEN 38	MORE Claude	Frais aux 2 Clubs
U19	GRESIVAUDAN	ABBAYE	DUTCKOWSKI Yohan	Frais aux 2 Clubs

## COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

### RÉUNION DU MARDI 15 JANVIER 2019

**Président** M. MALLET

**Présents** : MM. GIROUD-GARAMPON, MONTMAYEUR, BERT

#### COURRIERS

Nous vous rappelons que la commission ne répond qu'aux courriers venant des boîtes mails officielles des clubs,

#### RECIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 416 est sur le site.

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

#### BONUS-MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 420 sur le site du District de l'Isère Football

#### DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

**Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**



## Listes non reçues

Agnin; Ascol; Batie Montgascon; Belledonne Grésivaudan; Bizonnas; Bouchage; Bourg d'Oisans; Cheyssieu; Echirolles; Grenoble Dauphiné; Les Avenières; Nivolas; Noyarey; OND; Pontcharra; Quatre Montagnes; Ruy Montceau; Saint Antoine; Saint Cassien; Saint Maurice l'Exil; Susville; Thodure; Turcs Grenoble; Turcs Verpillère; UOP; Vallée Bleue; Virieu; Vourey

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.

## COMMISSION FEMININES

### RÉUNION DU MARDI 15/01/2019

**Président** : Jacques Issartel

**Présent** : Thierry Truwant

Boite mail officielle : [feminines@isere.fff.fr](mailto:feminines@isere.fff.fr)

#### RAPPEL :

Toute demande faite par un autre moyen que la boite mail officielle du club n'est plus prise en compte.

Il est demandé instamment aux clubs **d'adresser leur mail concernant les féminines**

**sur la boite mail de la commission féminines**

**et non de la commission sportive**

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES **EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

**Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements**

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires



## RAPPEL COMMISSION DES REGLEMENTS

**Note aux clubs de :**

- **VOUREY Sport/VOIRON-MOIRANS**
- **O. NORD-DAUPHINE/ARTAS-CHARANTONNAY**
- **NIVOLAS /F.C. LA TOUR- ST CLAIR**

**Art 39.1 ter des R.G. de la F.F.F.** : « *Un groupement de clubs de football voisins peut être créé pour promouvoir, améliorer et développer la pratique du football dans les catégories de jeunes et, pour les compétitions de District et du dernier niveau de Ligue uniquement, en Senior Féminine.* »

**Art 39.4 des R.G. de la F.F.F.** : « *Les équipes du groupement prennent les places hiérarchiques laissées libres par celles des clubs adhérents. Il n'est enregistré qu'une seule équipe par niveau, excepté le dernier niveau; dans ce cas, les équipes sont réparties dans des groupes différents* ».

**R.G. de l'AuRAFoot** : CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SENIORS FÉMININS :

**Art. 4 – OBLIGATIONS DES CLUBS**

► Les clubs de R2 F doivent :

Disposer d'un entraîneur titulaire au moins du CFF3 (certifié) présent sur le banc de touche et inscrit sur la feuille de match en cette qualité.

Avoir au moins une équipe féminine U6 F à U13 F (Foot à effectif réduit) engagée dans une compétition de District. Cette équipe devra obligatoirement participer aux compétitions jusqu'à leur terme ou avoir participé à 8 plateaux minimum.

Les ententes et les groupements sont valables pour satisfaire à cette obligation.

Avoir un nombre de licenciées comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6 F à U13 F).

En outre, les clubs doivent participer :

à la Coupe de France Féminine.

à la Coupe LAuRAFoot Féminine.

Ces dispositions seront vérifiées en fin de championnat :

En cas d'accession en championnat R2 F, une dérogation à l'une de ces obligations sera accordée au club montant sur l'année d'accession.

**La date limite de dépôt du dossier complet au District est fixée au 31 mars.**

**COURRIERS** : VILLE DE GRENOBLE, ISLE D'ABEAU, SEYSSINET, VOUREY, CORBELIN, CHARVIEU

---

## CHAMPIONNAT SENIORS A 11

---

D2

NIVOLET 2 : forfait général

---

## CHAMPIONNAT A 8

---

SEYSSINET : inscription d'une équipe. Jouera en D2 poule A

---

## CHAMPIONNAT U15

---

VALLEE DU GUIERS 2 : forfait pour la 2<sup>e</sup> phase

SUD ISERE : inscription d'une équipe 2

Une réflexion a été menée quant à la 2<sup>e</sup> phase de ce championnat suite aux desideratas de certains clubs pour limiter le nombre de kilomètres (carburant)

Nous avons choisi de garder les mêmes poules. Le problème de répartition des poules s'est posé dans la mesure où il y a plus de clubs dans le Nord Dauphiné que dans le secteur de Grenoble

Nous ferons le point à la plénière quant à la finalité de ce championnat.

---

## COUPE Monique BERT A 11

---

Un tour de cadrage aura lieu le 3 février 2019

BOURGOIN- VALLEE BLEUE

VEZERONCE HUERT – SASSENAGE

¼ de Finale le 17 Février

---

## CHAMPIONNAT A 8, COUPE A 8

---

Le nombre de mutées autorisé dans ces championnats est limité à 4 dont 2 mutées hors période

---

## CHALLENGE FESTIVAL NATIONAL

---

En prévision de la finale départementale du challenge festival NATIONAL U13F, nous sollicitons les clubs pour s'inscrire ainsi que les éventuelles ententes.

RAPPEL : cette finale aura lieu le 6 avril sur un lieu à déterminer.



## BENEVOLES FEMININES

En cette année de coupe du monde et toujours dans le cadre de l'opération « Mesdames franchissez les barrières » la commission demande aux clubs afin de récompenser leurs bénévoles féminines de bien vouloir contacter par mail le secrétaire général pour obtenir les informations et le support nécessaire (à ce jour, toujours un seul contact)

## COUPES FUTSAL

La coupe FUTSAL sera organisée sous forme de plateaux les 12 et 19 janvier  
1 seule coupe séniors / U18 ; pour plus de renseignements voir le P V FUTSAL

## RASSEMBLEMENT U12F/U13F A ST SIMEON DE BRESSIEUX

Compte rendu et photos sur le site  
Remerciements au club de ST SIMEON DE BRESSIEUX pour la parfaite organisation de ce rassemblement

Le Président J. Issartel  
06 34 87 23 55

# COMMISSION FOOT ENTREPRISE

## REUNION DU MARDI 15 JANVIER 2019

**Présents** : Farid EL MASSOUDI - Patrick MONIER.

### CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : [foot-entreprise@isere.fff.fr](mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr)

103. ASPTT 3 Sifac (vs Air Liquide) : noté, Match en retard fixé au 14/01/2019, accord commission.

104. CD Varcès : noté. Match programmé lundi 14/01/2019 contre Belledonne reporté à une date ultérieure.

105. Air Liquide : noté.

106. St-Paul-de-Varcès (vs Vallée de la Gresse) : noté. Match en retard fixé au 16/01/2019, accord commission.

107. Ville de Grenoble : noté (horaires).

### NOTE A TOUS LES CLUBS - RAPPELS

**Terrain** : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH programmé à Grenoble (Bachelard ou Espagnac), prévenir impérativement **Mr Dominique BOENIGEN, 06.29.43.70.24** (service des sports, Grenoble).

### Respect des Horaires terrains Grenoble :

21h45 : extinction des lumières vestiaires,

22h00 : extinction des lumières vestiaires + fermeture de l'installation + **sortie de l'installation de l'ensemble des usagers.**



**Arbitre :** En cas d'ANNULATION D'UN MATCH prévenir impérativement l'arbitre désigné et Mr Riad NASRI, 06.21.62.45.26 (Désignateur des arbitres pour le Foot Entreprise).

**Règlements :** Pour toute question concernant les Règlements (licences par exemple), contacter Mr Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77 (Président de la Commission des Règlements).

**Correspondants équipe :** la liste des correspondants de chaque équipe est disponible sur le site du district : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/11/Correspondants-2018-2019-2018-11-22.pdf>

## **COUPE DE L'ISERE, Entreprise à 11**

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

### **B01. CEA 2 Grenoble – Belledonne.**

Lundi 21/01/2019, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

### **A04. Air Liquide – ASPTT 2 ST**

Lundi 28/01/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

### **A04. CEA 1 ST – GSE.**

Lundi 28/01/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage

## **COUPE DE L'ISERE, Senior à 8 et Entreprise**

Toutes équipes sont priées de vérifier l'exactitude des résultats saisis et de renvoyer les FM si erreurs ou si matches en retard programmés déjà joués.

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

### **Matches en retard à jouer semaine du 21/01/2019 au 24/01/2019**

St-Paul-de-Varces – Jarrie-Champ 2.

### **Matches en retard à jouer semaine du 28/01/2019 au 31/01/2019**

St-Martin d'Hères – Virieu.

St-Paul-de-Varces – Métropolitains 1.

Jarrie-Champ 2 – Fontaine les Iles.

Vallée de la Gresse – USVO.

## **CHAMPIONNAT Foot à 11, D1**

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

### **RJ04. CD Varcès – ASPTT 1 La Poste.**

Lundi 21/01/2019, 20h30. Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.

### **RJ01. ASPTT 1 La Poste – ASPTT 3 Sifac.**

Lundi 28/01/2019, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

### **RJ04. Belledonne – CD Varcès.**

Lundi 28/01/2019, 20h30. Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.

### **J09. Belledonne – ASPTT 1 La Poste.**

Lundi 04/02/2019, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

### **J09. CEA 1 ST – CEA 2 Grenoble.**

Lundi 04/02/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

### **J09. Air Liquide – ASPTT 2 ST.**

Lundi 04/02/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

### **J09. ASPTT 3 Sifac – CD Varcès.**

Lundi 04/02/2019, 20h30. Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.

### **J09. Exempt : GSE.**

### **J10. GSE – ASPTT 2 ST.**

Lundi 11/02/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

### **J10. ASPTT 3 Sifac – ASPTT 1 La Poste.**

Lundi 11/02/2019, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

### **J10. CD Varcès – CEA 1 ST.**

Lundi 11/02/2019, 20h30. Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.

### **J10. CEA 2 Grenoble – Air Liquide.**

Lundi 11/02/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

### **J10. Exempt : Belledonne.**

## **CHAMPIONNAT, Senior et Entreprise à 8, D1**

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

### **Matches à jouer semaine du 04/02/2019 au 07/02/2019**

**J09.** St-Martin d'Uriage – Villeneuve.

**J09.** Deux Rochers 1 – Jarrie-Champ 1.

**J09.** Métropolitains 1 – St-Martin d'Hères.

**J09.** Eybens – USVO Grenoble.

### **Matches à jouer semaine du 11/02/2019 au 14/02/2019**

**J10.** St-Martin d'Hères – St-Martin d'Uriage.

**J10.** Deux Rochers 2 – Jarrie-Champ 1.  
**J10.** Villeneuve – Deux Rochers 1.  
**J11.** Métropolitains 1 -- USVO Grenoble.

### **CHAMPIONNAT, Senior à 8 et Entreprise, D2**

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**RJ08. Vallée de la Gresse – St-Paul-de-Varces.**

Mercredi 16/01/2019.

**J09. Touvet-Terrasse 1 – Touvet-Terrasse 2.**

Lundi 04/02/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

**Matches à jouer semaine du 04/02/2019 au 07/02/2019**

**J09.** St-Paul-de-Varces – Fontaine les Iles.

**J09.** Virieu – Umicore Foot.

**J09.** Fasson -- Jarrie-Champ 2.

**J10. Umicore Foot – Vallée de la Gresse.**

Lundi 11/02/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

### **Matches à jouer semaine du 11/02/2019 au 14/02/2019**

**J10.** Touvet-Terrasse 2 – St-Paul-de-Varces.

**J10.** Virieu – Jarrie-Champ 2.

**J10.** Touvet-Terrasse 1 – Fasson.

# COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

## REUNION DU MARDI 15 JANVIER 2019

**Président :** LOUIS J

**Présent :** CARRETERO C.

**Excusée :** M.J MUFFAT-JOLY

La Commission Futsal rappelle aux clubs  
qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous



Adresse mail de la commission : [futsal@isere.fff.fr](mailto:futsal@isere.fff.fr)

Coordonnées du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

**La Commission Futsal vous présente tous ses meilleurs vœux pour cette année 2019.**

### **Courriers :**

OND : Lu et noté.

Report de la rencontre D1 : RCA 2 / Mistral Fc Grenoble. Accord de la Commission, trouver rapidement une reprogrammation de la rencontre et en informer la Commission Futsal.



**INFOS :**

**D 2 :**

La rencontre Crolles FC 3 / Pays Voironnais 3 est inversée et se jouera le Dimanche 20/01/19, horaire à confirmer (Gymnase Lafaille, Coublevie).

**POUR LES CLUBS RECEVANTS, PENSEZ BIEN A CONFIRMER AUX ARBITRES DU JOUR ET DE L'HORAIRE DES RENCONTRES.  
NOUS RAPPELONS EGALEMENT AUX CLUBS, DE FAIRE ATTENTION AUX PROPOS TENUS SUR LES RESEAUX SOCIAUX.**

## **FUN FUTSAL U15**

**Catégorie FUN FUTSAL U15 :** Début des rencontres à 15h00 (Durée des rencontres, 1 x 15 minutes).

Merci aux équipes d'être présentes au moins 30 minutes avant le début de leurs rencontres.

**Les premiers des poules du tour précédent disputé le 12 janvier 2019 sont convoqués pour cette compétition**

**A savoir : FC Seyssins, FC Echirolles, La Murette, 2 Rochers FC**

15h00 : La Murette / 2 Rochers FC

15h20: FC Echirolles / FC Seyssins

Les rencontres suivantes étant programmées toutes les 20 min

16h40

Le 1<sup>er</sup> sera qualifié pour les ½ finales et finale de la coupe départementale U15 du 24/02/2019

### **COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL U13, U15, U17 et Féminines Seniors :**

Clubs Inscrits à ce jour :

**U 13 :**

USVO : 6 équipes

Futsal des Géants : 2 équipes

FC Crolles-Bernin : 2 équipes

Vallée du Guiers Fc : 2 équipes

AS St André le Gaz : 1 équipe

US Sassenage : 3 équipes

CS Virieu : 1 équipe

**Le samedi 19/01/2019 à St Alban de Roche**

**Catégorie U13** : début des rencontres à 09h00 poule C et à 11h00 poule D

(Durée des rencontres, 1 x 12 minutes).

Merci aux équipes d'être présentes au moins 30 minutes avant le début de leurs rencontres.

Poule C : Vallée du Guiers 1 ; US Sassenage 2 ; USVO 5 ; USVO 3

Poule D : Vallée du Guiers 2 ; USVO 2 ; St André le Gaz ; Futsall des Géants.

**U 15 :**

USVO : 1 équipe

FC Crolles-Bernin : 1 équipe

2 Rochers Fc : 3 équipes

Vallée du Guiers Fc : 3 équipes

FC Seyssins : 1 équipe

JOGA : 1 équipe

Vézeronce : 2 équipes

**Catégorie U15** : début des rencontres à 13h00 (Durée des rencontres, 1 x 12 minutes).

Merci aux équipes d'être présentes au moins 30 minutes avant le début de leurs rencontres.

Poule A : 2 Rochers 1 ; Vallée du Guiers 1 ; Vézeronce 2 ; USVO 1 ; O. Nord Dauphine.

13h00 : Poule A : Vallée du Guiers 1 / Vézeronce 2

13h13 : Poule A : USVO 1 / 2 Rochers 1

13h26 : Poule A : O. Nord Dauphiné / Vallée du Guiers 1

13h39 : Poule A : Vézeronce 2 / USVO 1

13h52 : Poule A : 2 Rochers 1 / O. Nord Dauphiné

Toutes les rencontres suivantes étant programmées toutes les 13 min

A l'issue des matchs de poule, le 1° de la poule sera qualifié pour les ½ finales et finale prévues le 24/02/2019 organisé par Espoir Futsal 38

**FEMININES :**

FO Rivois : 1 équipe.

Artas Charantonay FC : 2 équipes.

ASF Bourbre : 1 équipe.

Pays Voironnais : 1 équipe.

Vallée du Guiers : 2 équipes

PV N° 420 **JEUDI 17 JANVIER 2019**

## Catégorie Féminines :

Merci aux équipes d'être présentes au moins 30 minutes avant le début de leurs rencontres.

**Poule A :** FO Rivois ; Artas-Charantonnay 1 ; Pays Voironnais 1 ; Vallée du Guiers 2.

Début des rencontres à 17h30 (Durée des rencontres, 1 x 17 minutes).

17h30 : Fo Rivois / Pays Voironnais 1

17h48 : Artas-Charantonnay 1 / Vallée du Guiers 2

Toutes les rencontres suivantes étant programmées toutes les 18 min

**Poule B :** Artas-Charantonnay 2 ; ASF Bourbre ; Vallée du Guiers 1 ; Pays Voironnais 2.

Début des rencontres à 19h30 (Durée des rencontres, 1 x 17 minutes).

19h30 : Pays Voironnais 2 / AS Bourbre

19h50 : Artas Charantonnay 2 / Vallée du Guiers 1

Toutes les rencontres suivantes étant programmées toutes les 20 min

A l'issue des matchs de poule, le 1° de la poule sera qualifié pour la finale prévue le 24/02/2019 organisée par Espoir Futsal 38

Espoir Futsal 38, met son gymnase à disposition du DIF le week-end du 19, 20/01/2019 pour la Coupe Départementale Futsal.

## COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL SENIOR :

Tirage ¼ de finales :

Futsal des Géants / Pays Voironnais 3 ou Espoir Futsal 38 1 : Reporté.

Qualifiés pour les ½ finales :

Pays Voironnais 2 ; JOGA 2 ; RCA 2.

## CHAMPIONNAT FUTSAL D1 :

4° journée :

Vie et Partage 2 / RCA Futsal 2 : Reporté à une date ultérieure

## CHAMPIONNAT FUTSAL D2 :

8° Journée :

Nuxerete Fs 38 / FO Rivois : Le samedi 19/01/19 à 20h00 (Gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

Crolles FC 3 / Pays Voironnais 3 : le Dimanche 20/01/19 horaire à confirmer (Gymnase Lafaille, Coublevie).

Exempt / Espoir Futsal 38 2

OND 1 / RC Virieu Futsal : le mardi 15/01/19 à 19h30 (Salle des Sports, St Georges d'Espéranche).

Exempt / OND 2.





9° Journée :

FO Rivois / Exempt

Pays Voironnais 3 /Nuxerete Fs : le Dimanche 27/01/19, à 15h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

OND 2 / Espoir Futsal 38 2 : le mardi 29/01/19 à 19h30 (Salle des Sports, St Georges d'Espérance).

OND 1 / Crolles FC 3 RC : le mardi 22/01/19 à 19h30 (Salle des Sports, St Georges d'Espérance).

RC Virieu Futsal / Exempt

**Informations diverses :**

**FORMATION D'EDUCATEURS FUTSAL**

Inscription sur le site internet du District de l'Isère de Football : onglet FORMATIONS – INSCRIPTIONS

**Module Futsal base – découverte** : le **VENDREDI 15 FEVRIER 2019**, lieu à déterminer.

Prérequis : Etre âgé de 16 ans minimum - Etre licencié FFF. Coût de la Formation : 50 euros

Inscription sur le site internet de la Ligue Auvergne - Rhône-Alpes de Football : onglet FORMATIONS – INSCRIPTIONS Module

**Certification Fédérale Futsal base : le 18 janvier 2019 à Lyon** (lieu à déterminer) et le 24 mai 2019 à Andrézieux Bouthéon (Loire). Tarif = 20€

**CHAMPIONNAT U13 :**

Inscrits à ce jour : Futsall des Géants (1 équipe).

**CHAMPIONNAT FUTSAL FEMININ**

Inscrit à ce jour, FO Rivois (1 équipe), Pays Voironnais (1 équipe), Futsall des Géants (1 équipe).

Le DIF suite à la demande de certains clubs, souhaite créer un championnat Futsal Féminin seniors pour la saison 2018/2019. Pour la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement aucun frais d'inscription ne sera demandé.

Seul la LICENCE est OBLIGATOIRE et une tenue sportive correcte exigée (CIRCULAIRE 4 du 04 JUILLET 2014).

## COMMISSION DES REGLEMENTS

TEL 04 76 26 82 96

### REUNION DU MARDI 15 JANVIER 2019

**Présent** : M. BOULORD.

**Absent(e)s excusé(e)s** : Mme BLANC, MM. PINEAU, ROBIN, GALLIN, REPELLIN, HUGOT, VITTONI, BONO.

### COURRIERS

**GPT SUD-DAUPHINE / U.S.VILLAGE OLYMPIQUE 2 – U15 – D3 – POULE D - Match du 8/12/2018;**

Merci de nous faire parvenir la feuille de match pour le mardi 22/01/2019.



## ST ANDRE LE GAZ / BALMES N.I. – U15 – D3 – POULE G - Match du 8/12/2018

Merci de nous faire parvenir la feuille de match pour le mardi 22/01/2019.

Note aux clubs de :

- VOUREY Sport/VOIRON-MOIRANS
- O. NORD-DAUPHINE/ARTAS-CHARANTONNAY
- NIVOLAS /F.C. LA TOUR- ST CLAIR

**Art 39.1 ter des R.G. de la F.F.F. :** « *Un groupement de clubs de football voisins peut être créé pour promouvoir, améliorer et développer la pratique du football dans les catégories de jeunes et, pour les compétitions de District et du dernier niveau de Ligue uniquement, en Senior Féminine.* »

**Art 39.4 des R.G. de la F.F.F. :** « *Les équipes du groupement prennent les places hiérarchiques laissées libres par celles des clubs adhérents. Il n'est enregistré qu'une seule équipe par niveau, excepté le dernier niveau; dans ce cas, les équipes sont réparties dans des groupes différents.* »

### R.G. de l'AuRAFoot CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SENIORS FÉMININS :

#### Art. 4 – OBLIGATIONS DES CLUBS

► Les clubs de R2 F doivent :

- *Disposer d'un entraîneur titulaire au moins du CFF3 (certifié) présent sur le banc de touche et inscrit sur la feuille de match en cette qualité.*
- *Avoir au moins une équipe féminine U6 F à U13 F (Foot à effectif réduit) engagée dans une compétition de District. Cette équipe devra obligatoirement participer aux compétitions jusqu'à leur terme ou avoir participé à 8 plateaux minimum.*
- *Les ententes et les groupements sont valables pour satisfaire à cette obligation.*
- *Avoir un nombre de licenciées comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6 F à U13 F).*

En outre, les clubs doivent participer :

- **à la Coupe de France Féminine.**

à la Coupe LAuRAFoot Féminine.

Ces dispositions seront vérifiées en fin de championnat :

- *En cas d'accession en championnat R2 F, une dérogation à l'une de ces obligations sera accordée au club montant sur l'année d'accession.*

**La date limite de dépôt du dossier complet au District est fixée au 31 mars.**

## EVOCATION

**N°54 : F.C. PAYS VOIRONNAIS / ESPOIR FUTSAL 38 – COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL SENIORS –**

**8<sup>ème</sup> de FINALE – MATCH DU 22/12/2018.**

La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de **ESPOIR FUTSAL 38** pour la dire recevable.

La Commission des Règlements communique au club de **PAYS VOIRONNAIS FUTSAL** une demande d'évocation du club **ESPOIR FUTSAL 38** dsur la participation du joueur **CHATRGEF Abdelnacer**, licence n° 2543669357 **PAYS VOIRONNAIS FUTSAL** susceptible d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.

La Commission des Règlements demande au club de de lui faire part de ses observations avant le **21/01/2019, délai de rigueur.**

## DECISIONS

### N° 55 : ECHIROLLES F.C. / F.C PONT DE CLAIX – U15 - D3 - POULE A – Match DU 24/11/18

Considérant le PV N° 415 du jeudi 29 novembre 2018 : « *Merci de nous faire parvenir la feuille de match pour le mardi 04/12/18* »

Considérant qu'aucune des deux équipes n'a répondu à l'annonce.

**Par ces motifs, la C.R. décide match perdu par pénalité aux deux équipes.**

ECHIROLLES : (moins un (-1) point, 0 but)

F.C PONT DE CLAIX : (moins un (-1) point, 0 but)

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

### N° 56 : SAINT MAURICE EXIL / MOS3R 2 - U15 -D3 – POULE I – Match du 24/11/18

Merci de nous faire parvenir la feuille de match pour le mardi 04/12/18

Considérant le PV N° 415 du jeudi 29 novembre 2018 : « *Merci de nous faire parvenir la feuille de match pour le mardi 04/12/18* »

Considérant qu'aucune des deux équipes n'a répondu à l'annonce.

**Par ces motifs, la C.R. décide match perdu par pénalité aux deux équipes.**

SAINTE MAURICE EXIL : (moins un (-1) point, 0 but)

MOS3R 2 : (moins un (-1) point, 0 but)

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

## TRESORERIE DE DISTRICT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

**17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.**

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU

582472 AC MISTRAL

552916 LA MAISON DES HABITANTS

553080 TURCS DE MOIRANS

563927 AS MAHORAISE

581943 AS TURQUOISE

590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS

663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN

681566 PLANET PHONE 38

611693 ENERGIE SPORT

590492 ETOILE FUTSAL FONTAINE

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 17 DECEMBRE 2018

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 29/11/2018



Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 31/12/2018.

533686 VOIRON ASP

615032 METROPOLITAINS

b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

Date d'émission du relevé le 29/11/2018

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points supplémentaires au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 21/01/2019.

533686 VOIRON ASP

615032 METROPOLITAINS

## TRESORERIE DE LIGUE

**Les clubs suivants n'ayant pas régularisé leur situation avant le 4 février 2019 se verront retirer une première fois 4 (quatre) points dans leur classement concernant leur équipe évoluant au plus haut niveau en vertu de l'article 47.3 – règlement financier de R.G de l'AuRAFoot.**

524603 U.O.P. ST MARTIN D'HERES

525338 U.S. VIZILLOISE

533035 AJAT VILLENEUVE

533686 AFPP VOIRON

534738 AM.S CHEYSSIEU

541917 F.C. ANTHON

544257 VETERANS SILLANS

546946 GRENOBLE FOOT 38

549826 FUTSAL PONT DE CLAIX

553080 A. DES OUVRIERS TURCS DE MOIRANS

554434 F.C. ROCHETOIRIN

563927 A. MAHORAISE DE GRENOBLE

580949 ASS SPORTIVE VEZERONCE HUERT

581015 COLL. S. DES GUINEENSDE GRENOBLE

581943 AS TURQUOISE

582472 A. CLUB MISTRAL

582501 LA GRINTA

582776 FOOTBALL CLUB AGNIN

590490 C. MARTINEROIS DE FUTSAL

609367 C.O.S. CATERPILLAR GR

611524 F.C. COMMERCIAUX MEYLAN BELLEDONNE

611693 GRENOBLE ENERGIE SPORT

612411 CS AIR LIQUIDE SASSE

615032 LES METROPOLITAINS

663904 AS INTER-ENTREPRISES DU GRESIVAUDAN

681566 PLANET PHONE 38

682488 A.T.S.C.A.F ISERE

863936 BRAGA SPORTING CLUB

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel De l'AuRAFoot, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 50 des Règlements Sportifs de L'AuRAFoot.

PRESIDENT

## COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

### RÉUNION DU 15 JANVIER 2019

**Présent(e)s** : A. Brault / L. Mazzoleni / F. Agaci / G. Bouat / D. Guillard / D. Marchal / B. Buosi / C. Maugiron / A.

Remli

**Adresse mail de la commission** : [sportive@isere.fff.fr](mailto:sportive@isere.fff.fr)

#### Rencontres du 19 et 20 Janvier :

**Ce week-end est concerné par des matchs aller en retard et des matchs de Coupe.**

La commission rappelle aux clubs recevants qu'en cas d'indisponibilité de leur terrain, ils doivent procéder à l'inversion de la rencontre. Il est rappelé, vu le contexte de la saison et du faible nombre de dates de report, que tous les matchs programmés ce 19 et 20 janvier doivent être joués. Il est conseillé, en cas de difficulté d'organisation pour les clubs recevants de se rapprocher des délégués de secteur ou si nécessaire, des responsables de catégorie.

#### U10 U10/U11 U 11

Les inscriptions sont ouvertes par mail jusqu'à mardi prochain.

Nous vous rappelons que lors de la seconde phase, une tenue des feuilles de match est demandée : Phase, Catégorie, N° plateau, date et poule. Pour tout manquement, il y aura une amende.

Les feuilles doivent revenir au District au plus tard le Mardi d'après les rencontres.

C. MAUGIRON 07.77.20.71.86

#### U13

**Poule J** : Incorporer **ISLE ABEAU 4** composée uniquement de joueuses féminines

Responsable Daniel GUILLARD, tel : 06.87.34.22.88

#### U17

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

#### U19

**Vallée d'Hien** : Suite à une décision de la commission de discipline deux matchs de suspensions de terrain.

Veillez trouver un terrain pour les deux matchs suivants à plus de 30 kms :

match du 26/01/19 Vallée de l'Hien / St Andrée le Gaz et

match du 09/02/19 Vallée de l'Hien / Nivolas

réponse pour le lundi 21 Janvier 2019.



Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

## SENIORS

### Courrier : ISLE D'ABEAU

Pour jouer le samedi soir les demandes de modification doivent être faites sur footclubs directement.

### USVO Grenoble D5:

Suite à la décision de la commission de discipline veuillez trouver un terrain à plus de 30 km pour la rencontre face à Pierre Chatel lors du match retour et de nous le communiquer. Match à huis clos.

## VETERANS

Le club **VETERANS DE VEYRIN THUPELLIN** à 8 incorpore la **poule C** du championnat **Nord Isère**.  
Nous attendons les résultats des matchs de Coupe de l'Isère non joués à ce jour, merci de faire au plus vite.  
Le tirage au sort du 2ème tour de la Coupe sera consultable dans la semaine.

Responsable : Amar REMLI, tel : 06.28.32.60.35

Les Co- Présidents

# COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 15 JANVIER 2019

## Remises Label Jeunes FFF

- Label Jeunes Espoir : **AS Vézeronce Huert** - [\(voir toutes les photos sur le site\)](#)
- Label Jeunes Elite : **FC Vallée du Guiers** - [\(voir toutes les photos sur le site\)](#)

C'est à chaque fois en présence d'une assistance très nombreuse (Elus de différentes municipalités, Elus du Comité de Direction du District, membres du bureau, éducateurs, dirigeants, parents et environ une centaine de jeunes licencié(e)s) sur 400 présents par salle que les clubs de l'AS Vézeronce Huert et du FC Vallée du Guiers se sont vu remettre le Label Jeunes FFF Espoir pour l'ASVH et le Label Jeunes Elite pour le FCVDG.

Après une présentation respective des clubs sur leurs projets associatif, éducatif, sportif et encadrement, les élus des municipalités et du District ont souligné la qualité du travail effectué et encouragé le club à continuer dans cette direction.



A souligner que le FC Vallée du Guiers est seulement le 2<sup>ème</sup> club en Isère (avec le GF38) à recevoir cette plus haute distinction de Labellisation de la part de la Fédération Française de Football.

Félicitations à ces deux clubs pour leur investissement autour du Label Jeunes et leur capacité à fédérer autour de cet évènement.





# JANVIER 2019

STAGE DE FORMATION

CFF4 MODULE PROJET SPORTIF ET EDUCATIF

24 et 25 JANVIER 2019

## Liste des inscrits :

NOM	CLUB
ACHOURI Fares	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
BELBACHIR Tarik	A. S. VER SAU
BERBER Alisan	ISLE D'ABEAU F.C.
BERBER Ferdi	ISLE D'ABEAU F.C.
BOUACHIBA Hassan	U.S. SASSENAGEOISE F.
BOURBIA Mounir	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
CHEBBI Armel	AUESC BAJATIERE
DE JESUS Thierry	F.C. DU LIERS
DESPLANCHES Anthony	F.C. SEYSSINS
DUCAROUGE Mikael	AUESC BAJATIERE
FINET Nicolas	F.C. CROLLES BERNIN
FRANCE Patrick	ST SIMEON DE BRESSIEUX SP.
GALLOIS Quentin	A.S.L. ST CASSIEN
GHAFIR Amina	A. S. DU GRESIVAUDAN
GOUDARD Benoit	A. S. VER SAU
GUEYE Souleymane	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
OGBI Kamel	C.S. VOREPPE
PALOMINO SEGURA Pedro	A.C. SEYSSINET PARISET
PERRIN Sebastien	L.C.A. FOOT 38
PION Benjamin	ST SIMEON DE BRESSIEUX SP.
POLICAND Christophe	C.S. VOREPPE
RIGUET Djamel Eddine	ISLE D'ABEAU F.C.
ROSA David	O. ST MARCELLIN



## FEVRIER 2019

### DETECTION U14

ACTIONS du PARCOURS DE PERFORMANCE FEDERAL (PPF)

#### **DETECTION U14, joueurs nés en 2005**

Date/Horaire : **MERCREDI 6 FEVRIER** 2019 de 14H à 16H30 (RDV 13H40).

Ce tour concerne exclusivement les clubs engagés dans le championnat U15 de **niveau D1**.

Rappel sur les modalités d'inscription :

Chaque club concerné convoque **x14 joueurs U14** (1<sup>ère</sup> année U15) avec au moins 1 gardien de but.

Si l'effectif est insuffisant pour constituer 1 équipe, il est possible de compléter par des joueuses U14F/U15F ou/et des joueurs U13 nés en 2006 ou/et des joueurs U15 nés en 2004.

RESPONSABLES	LIEUX	EQUIPES	CONTENUS
<b>THIBAUT GAUTHERON</b> 07.86.83.63.33 <a href="mailto:gautheron.thibaut@hotmail.fr">gautheron.thibaut@hotmail.fr</a>	STADE JUST FONTAINE : 14 ROUTE DE JAMEYZIEU - 38230 <b>CHARVIEU CHAVAGNEUX</b>	FC CHARVIEU- CHAVAGNEUX MOS3R FC AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL	<b>X2 MATCHS</b> à 11c11 Durée = 35min.
<b>MAXIME CLAIN</b> 06.19.79.03.57 <a href="mailto:maxime.clain@gmail.com">maxime.clain@gmail.com</a>	STADE LOUIS JALLUD : ROUTE DE LA ZILLE - 38140 <b>LA MURETTE</b>	US LA MURETTE DOMARIN AS 2 ROCHERS FC	<b>TESTS :</b> CONDUITE DE BALLE
<b>SEBASTIEN NAVAS</b> 06.28.70.86.75 <a href="mailto:sebnavas@gmail.com">sebnavas@gmail.com</a>	STADE VILLANCOURT : RUE FIRMIN ROBERT - 38800 PONT-DE-CLAIX	FC ECHIROLLES OC EYBENS SEYSSINS FC	et/ou JEU REDUIT à 5c5 avec ou sans Gardien
<b>HOUCINE LAOUAR</b> 06.11.73.77.03 <a href="mailto:Houcine_laouar@yahoo.fr">Houcine_laouar@yahoo.fr</a>	STADE DE LA DENT AVENUE JULIOT CURIE - 38920 <b>CROLLES</b>	FC CROLLES-BERNIN ES MANIVAL FC 2A	Durée = 2x8 min.

Programmation des prochains Tours :
**2<sup>nd</sup> Tour - MERCREDI 27 FEVRIER** de 14H à 17H sur 2 sites.

RESPONSABLES	LIEUX	EQUIPES	CONTENUS
<b>THIBAUT GAUTHERON</b> 07.86.83.63.33 <a href="mailto:gautheron.thibaut@hotmail.fr">gautheron.thibaut@hotmail.fr</a>	STADE DE LA BIEVRE :  AVENUE CHARLES DE GAULLE - 38260 LA COTE ST ANDRE	FC CÔTE ST ANDRE FC BOURGOIN JALLIEU FC ISLE D'ABEAU 1 EQUIPE NORD ISERE (joueurs retenus 1 <sup>er</sup> Tour)	<b>X2 à 3 MATCHS</b> à 11c11 Durée = 35min.  <b>TESTS :</b> CONDUITE DE BALLE et/ou JEU REDUIT à 5c5 avec ou sans Gardien Durée = 2x8 min.
<b>SEBASTIEN NAVAS</b> 06.28.70.86.75 <a href="mailto:sebnavas@gmail.com">sebnavas@gmail.com</a>	STADE LE CLOS :  AVENUE DU VERCORS - 38160 CHATTE	GRPT FOOT SUD DAUPHINE GRENOBLE FOOT38 1 EQUIPE SUD ISERE (joueurs retenus 1 <sup>er</sup> Tour)	et/ou JEU REDUIT à 5c5 avec ou sans Gardien Durée = 2x8 min.

**3<sup>ème</sup> Tour - MERCREDI 3 AVRIL** de 14H à 17H au STADE COLETTE BESSON : 274 Route des Béthanies, 38430 MOIRANS ; avec les joueurs retenus suite aux 2 premiers tours de Détection U14.

**STAGE REGIONAL U14** Académie de Grenoble **du 22 au 24 avril 2019** à VOIRON.

**4<sup>ème</sup> Tour – MERCREDI 5 JUIN** à SASSENAGE (à confirmer).

---

**MODULE U9 DES 14 ET 15 FEVRIER**


---

**A SASSENAGE**


---

Liste des stagiaires inscrits :

Nom	Club
ACHOURI Mheidi	USVO
BOUCHET FOUILLET Floran	F.C. CROLLES BERNIN
BOURDAT Nicolas	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
DEVOIVRE HUGO	MANIVAL
DUPONT Adrien	F.C. SEYSSINS
GIACOMELLI Enzo	CLAIX F.
GOUDARD Benoit	A. S. VER SAU



GROSSI HUGO	U. S. LE PONTET GRAND AVIGNON 84 DOSSIER INCOMPLET
GRUSELIN David	F.C. DE TIGNIEU JAMEYZIEU
MERLIN Axel	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
QUILEZ Mathieu	GRENOBLE FOOT 38
RABATEL Alexis	L.C.A. FOOT 38
ROCHAS Alexis	ST SIMEON DE BRESSIEUX SP.
VANSPRANGHE Jeremy	F.C. VAREZE
YETTOU Mehdi	F.C. CROLLES BERNIN

## MODULE U11 DES 21 ET 22 FEVRIER

### A SASSENAGE

#### Liste des stagiaires inscrits :

Nom	Club
ACHOURI Mheidi	USVO
ALLEX BILLAUD Bryce	F. C. DE SALAISE DOSSIER INCOMPLET
BADIN Samuel	L.C.A. FOOT 38
BOUCHET FOUILLET Florian	F.C. CROLLES BERNIN
BOURDAT Nicolas	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
BRICON Thibaud	PAYS D'ALLEVARD F.C.
DAMAIS Romain	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
DIHILI Theo	PAYS D'ALLEVARD F.C.
FERNANDES Lucas	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
FRANCE Valentin	ST SIMEON DE BRESSIEUX SP.
GIACOMELLI Enzo	CLAIX F.
GOUDARD Benoit	A. S. VER SAU
GROSSI HUGO	U. S. LE PONTET GRAND AVIGNON 84 DOSSIER INCOMPLET
GRUSELIN David	F.C. DE TIGNIEU JAMEYZIEU
GUETAZ Malorie	L.C.A. FOOT 38
GUILLOT Farah	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
JARRAND ALLIER Enzo	L.C.A. FOOT 38
JUBAN Quentin	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
MEGACHE Antony	PAYS D'ALLEVARD F.C.
MERLIN Axel	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
QUILEZ Mathieu	GRENOBLE FOOT 38
RABATEL Alexis	L.C.A. FOOT 38
RIBEIRO Victor	PAYS D'ALLEVARD F.C.
ROCHAS Alexis	ST SIMEON DE BRESSIEUX SP.
TELLAS Jilany	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
VANSPRANGHE Jeremy	F.C. VAREZE
VERGNES Morgan	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
YETTOU Mehdi	F.C. CROLLES BERNIN

## BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons de formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

**Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.**

### TABLEAU RÉCAPITULATIF

EDUCATEURS		DIRIGEANTS	ARBITRES
Modules de formation : - U7 - U9 - U11 - U13 - U15 - Animatrice fédérale	Modules de formation : - U17/U19 - Séniors - Projet sportif et éducatif - Projet associatif	PFFD (parcours fédéral de formation des dirigeants)  - Connaissance de l'association (3 modules) - Gestion de club/ Gestion de projet (5 modules) - Gestion et ressources financières (2 modules) - Fonction employeur (2 modules) - Communication (4 modules)	Formation initiale d'arbitre  Frais pédagogiques 90 €  IR2F en charge de la gestion administrative  Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA
<b>NOUVEAUTE</b>  2 bons de 25 € pour chaque module de 16h ou moins	DISPOSITIF INCHANGÉ  1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison	<b>NOUVEAUTE</b>  2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h	<b>NOUVEAUTE</b>  2 bons
<b>ÉDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)</b>			
Bons illimités dans la limite du coût de la formation			

**Date butoir dernier jour de la formation.**

## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

### RÉUNION DU MARDI 15 JANVIER 2019

**PRESIDENT :** CHASSIGNEU GUY

**Membres CDTIS :** BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE - TOUILLON JEAN FRANCOIS

**Infos Commission :** Vous pouvez joindre la Commission :

Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

**Courriers :** Destinés à la CDTIS sont à adresser à : [terrains@isere.fff.fr](mailto:terrains@isere.fff.fr)

*LA COMMISSION DES INTALLATIONS SPORTIVES VOUS SOUHAITE SES*

*..... MEILLEURS VŒUX POUR CETTE NOUVELLE ANNEE .....*

**Courriers envoyés :**

- MAIRIES : CRETS en BELLEDONNE - SEYSSINET
- LAURA FOOT : CRTIS (rapport de Visite)

**Courriers reçus :**


- MAIRIE : CRETS EN BELLEDONNE – ROYBON – SEYSSINET -

**Confirmation de classement :**

- Eclairage : SEYSSINET (Prévu le 28/01)) – ST MARTIN D'HERES (Delaune à planifier)
- Installation Sportive : CRETS en BELLEDONNE (Prévu le 21/01)

**Dérogations :** - Club UNIFOOT pour utiliser l'installation Sportive de ROCHE suite au courrier de la Mairie de ROCHE pour la mise aux normes au niveau 5 de cette installation pour la saison 2018/2019.

L'Installation Sportive de GIERES **ANNEXE (Paul BOURGEAT 3)** a obtenu le **Classement Fédéral pour un Niveau 6.**

Classement installation	 Date classement	Date échéance
	Niveau 6 11/01/2019	11/01/2029

En attente de la réalisation des différents travaux de mise en sécurité, le club de GIERES doit prendre toutes les dispositions pour la mise en sécurité des officiels, des joueurs (es) et du public lors des rencontres officielles.

## CONFORMITE DE VOS INSTALLATIONS SPORTIVES

- La CDTIS rappelle aux clubs que pour participer aux rencontres officielles, les Installations

Sportives doivent être classées suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives approuvé par l'assemblée générale de la FFF en date du 31 mai 2014, est exigée par le règlement de la compétition.

Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée.

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

**Art 40.1 :** Les Installations Sportives des clubs opérant en **D1** et **D2** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

**Note :** Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **D1**, féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 doivent être classées de **Niveau 5**.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15
Niveau 5	<b>D1 –D2</b>	<b>D1</b>
Niveau 6	<b>D3 à D6</b>	<b>D2 - D3</b>
Niveau Foot à 11	<b>Autres</b>	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	<b>Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3</b>	

**Rappel : Installations Sportives :** 1 - Dans le cas d'intempéries avec des aires de jeux impraticables, utilisé le ou les terrains de **replis classés** à votre disposition. Article 40 des RG District de l'ISERE.

2 – La configuration de l'installation sportive doit permettre d'assurer la sécurité du public et des acteurs de chaque rencontre. L'organisateur d'une manifestation sportive est responsable de la sécurité des participants ainsi que de celle du public dans l'enceinte de l'installation sportive

**La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.**

## Informations à tous les Clubs et aux Propriétaires d'Installations Sportives.

Suite à accident non volontaire, un joueur a été projeté et a chuté lors d'une action de jeu sur une main courante en béton avec des angles. Le joueur a eu une blessure très grave.

Pour cela, il est important de noter les deux points suivants :

1) Une zone de dégagement de 2.50m minimum est obligatoire en périphérie de l'aire de jeu (lignes de touche). Distance entre le bord extérieur de la ligne de touche et le point le plus avancé côté main courante (but football réduit).

2) La protection de l'aire de jeu est constituée par une main courante périphérique totale

(Ht 1 à 1.10m). Dans tous les cas, les éléments la constituant ne doivent présenter aucun danger (Arêtes vives, Aspérités, etc..) sur toutes les surfaces.

**Conseils :** Les clubs qui jouent sur des aires de jeu ne correspondant pas à la Réglementation en vigueur des Terrains et Installations Sportives sont priés de se rapprocher de la CDTIS et d'en informer le propriétaire de l'installation (Mairie, Collectivité..). Ad mail ci-dessus

Ci-dessous liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement doit être effectuée **en 2018/2019**.

La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs, les Mairies et/ou les Collectivité concernés.

ST BARTHELEMY de SECHILIENNE	Stade MUNICIPAL	3836400101	Niveau 5	Visite effectuée le 14/05	Rap Visite en cours de préparation
VIZILLE	Stade du CES	385620101	Niveau 5S	Visite effectuée le 14/05	Rap Visite en cours de préparation
COUBLEVIE	Stade Plan Menu EST 2	381330102	Niveau FOOT à SYE	Visite effectuée le 19/06	RV envoyé CRTIS pour homologation
RUY-MONTCEAU	Stade Municipal	383480101	Niveau 5 / 6 ?	Visite effectuée le 24/01	RV envoyé CRTIS pour homologation
RIVES	Stade CHARVET	383370102	Niveau 5	Visite effectuée le 20/09	RV envoyé CRTIS pour homologation
NIVOLAS VERMELLE	Stade Municipal	382760101	Niveau 5	Visite effectuée le 19/10	



FROGES	Complexe Sportif MARIUS MARAIS	381750101	Niveau 5	Avt le 08/07/2018	Travx en cours
ECLOSE BADINIERES	Stade Intercommunal	381520101	Niveau 5	Avt le 01/07/2018	Travx en cours
REVEL TOURDAN	Stade communal	383350101	Niveau 5	Visite prévue le 20/12	
POUSSIEU	Stade Communal	380370101	Niveau 6	Visite effectuée le 30/11	
ST EGREVE	Stade Jean BALESTAS 1	383820101	Niveau 5	Visite prévue le 6/12	
ST GEOIRE EN VALDAINE	Stade de la MARTINETTE	383860101	Niveau 5	Visite reportée date à définir	
BEAUREPAIRE	Stade Gaston BARBIER 2	380340102	Niveau Foot A11 SYE	Visite effectuée le 13/12	
FITILIEU	Stade MUNICIPAL	380010301	Niveau 6	Visite effectuée le 25/10	Rap Visite en cours de préparation
SEYSSINET PARISSET	Stade JOSEPH GUETAT 3	384850103	Niveau 5 SYE	Visite effectuée le 25/10	Rap Visite
CORPS	STADE L'OBIYOU	381280101	Niveau 5	Visite effectuée le 25/10	Rap Visite en cours de préparation
POLIENAS	Stade de la MARCOUSSE	382100101	Niveau 6	Visite effectuée le 16/02	Rap Visite en cours de préparation

**« FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR F.A.F.A »**

**Présents :** Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

**Courriers:** DOMENE – FROGES - LAURAFoot -

**NOUVEAUX DISPOSITIFS F.A.F.A SAISON 2018 / 2019**

**Note aux clubs :** Il est demandé à tous les clubs de faire suivre les informations ci-dessous aux municipalités, collectivités qui ont des projets (d'Equipements, de Transports et d'Emploi sur la saison 2018/2019). De prendre contact avec la commission pour étudier la faisabilité du projet.

Courriers adressés par mail : [terrains@isere.fff.fr](mailto:terrains@isere.fff.fr)

## Les nouveaux dispositifs FAFA 2018 - 2019, peuvent être consultés sur le site du District de l'ISERE

### Les fiches projet 2018-2019

- [FAFA.\\_transport\\_2018\\_2019](#)
- [FAFA.\\_équipement\\_clubs\\_collectivités\\_2018\\_2019](#)
- [FAFA.\\_emploi\\_soutien\\_aux\\_clubs\\_amateurs\\_créateurs\\_emplois\\_2018\\_2019](#)
- [FAFA.\\_équipement\\_revetement\\_futsal\\_exterieur\\_2018\\_2019](#)
- [FAFA.\\_équipement\\_terrain\\_foot5\\_2018\\_2019](#)

Ce dispositif est ouvert à la fois aux instances fédérales ainsi qu'aux clubs affiliés à la FFF et également, aux collectivités locales pour le dispositif « Équipements ».

Nous vous invitons à suivre le lien ci-après, <https://www.fff.fr/fafa>, afin de découvrir la page interactive où vous trouverez toutes les informations pratiques et les différentes natures de projets éligibles au dispositif FAFA : constitution d'un dossier, pièces à fournir, fiche-projet.

D'autre part, dans le cadre du partenariat établi entre la LAuRAFoot et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les projets « équipements » portés par les collectivités ou les clubs peuvent prétendre à l'attribution d'une aide financière complémentaire allouée par le Conseil Régional au titre du schéma de cohérence régionale du football en joignant à leur demande FAFA le document suivant :

[Formulaire de demande de subvention Région Plan Football](#)

### **RAPPELS :**

L'instruction des dossiers F.A.F.A Equipement et F.A.F.A Transport doit exclusivement s'effectuer via l'outil informatique. La commission F.A.F.A du District de l'ISERE tient à préciser que tout dossier transmis qui sera jugé administrativement

incomplet, sera automatiquement renvoyé au porteur de projet. Le porteur de projet disposera **d'un délai d'un mois** à compter de la notification du rejet de sa demande pour présenter à nouveau un dossier complet.